



Fiche Prévention – Covid 19

TRAVAIL AU CONTACT DES EAUX USEES

REGLEMENTATION / RESPONSABILITE



- ▶ Face à l'épisode de covid-19, les Autorités Territoriales sont chargées d'organiser la continuité du service public local.
- ▶ En qualité d'employeur, elles sont tenues de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Toutes les mesures doivent être prises pour garantir la santé sécurité des agents.
- ▶ Quand cela est possible, le télétravail doit rester la règle (jusqu'à au moins le 1er juin – annonce du premier ministre en date du 28/04/2020). Quand cela n'est pas possible, une organisation adaptée et des moyens de prévention / protection doivent être mises en place afin que les recommandations générales soient respectées strictement.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

- ▶ Respecter les « gestes barrières » et la distanciation physique de plus d'1 mètre avec son interlocuteur, cela doit être augmenté en cas d'effort.
- ▶ Se laver les mains au savon et les sécher avec un essuie-main jetable ou utiliser une solution hydro alcoolique à l'arrivée et au départ de la structure puis au moins une fois par heure et chaque fois que nécessaire.
- ▶ Porter un masque barrière.
- ▶ Toute personne symptomatique ou ayant été en contact avec une personne positive au COVID-19 ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- ▶ Limiter au strict nécessaire les réunions, éviter les regroupements d'agents dans des espaces réduits (limiter le nombre d'agent dans les salles de pause), limiter les déplacements.
- ▶ Nettoyer régulièrement les surfaces de contact (poignées de porte, boutons d'ascenseur, interrupteurs d'éclairage, main courante, surfaces d'écrans tactiles et claviers...).
- ▶ Aérer régulièrement les locaux.
- ▶ Nettoyer régulièrement le matériel utilisé, particulièrement les zones en contact avec les mains, à l'aide de lingettes désinfectantes ou d'un chiffon et de produit d'entretien désinfectant répondant à la norme NF ou EN 14476 (inscrite sur l'étiquette).



Fiche Prévention – Covid 19

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

Les agents intervenant sur les réseaux d'assainissement peuvent être amenés à réaliser, dans ces réseaux ou en dehors, des opérations (prélèvements, nettoyage du poste de relèvement, poste de dégrillage, remplacement d'une pompe, réparation d'une canalisation, de sanitaires...) les exposant à des agents microbiologiques, notamment viraux, présents dans les eaux usées non traitées et susceptibles d'affecter leur santé. Des études ont démontré que le Covid 19 reste présent dans les selles infectées.

Cette exposition potentielle au COVID-19 peut aussi être présente lors des phases de nettoyage des équipements et matériels utilisés lors de ces travaux (vêtements de travail, équipements de protection, outils utilisés, etc.).

Néanmoins, il faut retenir que les virus enveloppés tels que le COVID-19, sont plus facilement inactivés par les désinfectants et les agents physico-chimiques que les virus entériques non enveloppés susceptibles d'être retrouvés dans les effluents habituellement.



L'exposition des intervenants peut survenir par inhalation, contact muqueux, ingestion de particules ou manutention.

PLOMBERIE



Préconisations

Pour la réparation, le débouchage de toilettes il convient de respecter certaines précautions :

- ▶ Réaliser l'hygiène des mains (lavage à l'eau savonneuse puis séchage avec un essuie-main jetable ou avec un produit hydro-alcoolique) avant et après chaque intervention.
- ▶ Supprimer tout contact des mains non désinfectées avec la bouche, le nez ou les yeux. Interdiction de boire, manger ou fumer tant que les mains ne sont pas désinfectées.
- ▶ Respecter les gestes barrière en cas d'intervention à plusieurs.
- ▶ Porter une tenue de travail complète (haut avec manches longues et pantalon) ainsi que :
 - Gants longs à usage unique en nitrile
 - Tablier imperméable jetable par-dessus son vêtement de travail ou surveste imperméable jetable.
 - Port d'un masque FFP2 (risque aérosolisation) surtout si toilettes sans abattant.
 - Chaussures ou bottes de sécurité
 - Visière faciale ou lunettes de protection
- ▶ Si un test de chasse est réalisé, fermer systématiquement l'abattant pour éviter la projection de gouttelettes sur les surfaces à partir des effluents.





Fiche Prévention – Covid 19

Désinfection et hygiène

- ▶ Nettoyer et désinfecter les surfaces de travail en utilisant des pastilles de Javel concentrées prêtes à l'emploi ou un désinfectant ménager équivalent contenant 0,5 % = 5000 ppm d'hypochlorite de sodium, en laissant agir pendant 5 min). Porter les protections individuelles recommandées par le fabricant pour l'utilisation de l'eau de Javel ou du désinfectant utilisé pour les toilettes, le mobilier et le matériel.
- ▶ Désinfecter, par trempage dans les solutions désinfectantes décrites ci-dessus, tout le matériel utilisé.
- ▶ La dose virucide de la javel est l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif soit 1 litre de Javel à 2,6% + 4 l d'eau froide
- ▶ Ventiler la pièce naturellement durant toute la durée de l'intervention.
- ▶ Stocker tous les déchets contaminés dans deux sacs poubelles fermés durant au moins 24 heures (Cf. Document relatif aux déchets)
- ▶ Laver la tenue de travail sur le lieu de travail à plus de 60°C pendant au moins 30 minutes avec une désinfection de tous les équipements de protection non-jetables.
- ▶ Prendre une douche en fin d'intervention.
- ▶ Mettre en œuvre le protocole AES (Accident avec Exposition au Sang) en cas de contact avec un effluent.

EAUX USEES



Préconisations

Pour l'entretien, les prélèvements au contact des eaux usées, il convient de respecter certaines précautions :

- ▶ Réaliser l'hygiène des mains (lavage à l'eau savonneuse ou avec un produit hydro-alcoolique) avant et après chaque intervention.
- ▶ Supprimer tout contact des mains non désinfectées avec la bouche, le nez ou les yeux. Interdiction de boire, manger ou fumer tant que les mains ne sont pas désinfectées.
- ▶ Respecter les gestes barrière en cas d'intervention à plusieurs agents.
- ▶ Porter une tenue de Travail complète (haut avec manches longues et pantalon) ainsi que :
 - Gants longs à usage unique en nitrile
 - Tablier imperméable jetable par-dessus son vêtement de travail ou Combinaison à usage unique de type 4.
 - Port d'un masque FFP2 (risque aérosolisation) surtout si les eaux sont en mouvement.
 - Chaussures ou bottes de sécurité
 - Visière faciale ou lunettes de protection



Fiche Prévention – Covid 19

- ▶ Respecter les consignes classiques de sécurité pour toute intervention dans un puits de relèvement : utilisation d'un détecteur multigaz (CO, H2S, O2 et explosimétrie) selon la procédure classique, travail seul interdit, prévention du risque de chute, etc.

Désinfection et hygiène

- ▶ Désinfecter régulièrement le véhicule et tout le matériel.
- ▶ Laver la tenue de travail sur le lieu de travail à plus de 60°C pendant au moins 30 minutes avec une désinfection de tous les équipements de protection non-jetables.
- ▶ Prendre une douche en fin d'intervention.
- ▶ Mettre en œuvre le protocole AES (Accident avec Exposition au Sang) en cas de contact avec un effluent.

Ces recommandations sont élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cette fiche et sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données.

..... Votre Centre de Gestion est à votre disposition

